

CA du 19 Mars 2019

Présents:

BINET Fanny, BARON Nadia, CARIO Camille, DESILES Aurélie, FARCY Gwenaëlle, HEINTZ Anne Laure, HELIS Vincent, LAIDET Virginie, LERCERF Eric, POPPELIER Andréa., ROBIN Emmanuel, SEREZ Marie-Lise, TRANCHE VERGE Valérie, SOULON Cécile, CERTIN Agnès.

Représentant du DMG: FRECHE Bernard (Coordinateur de DES)

Excusés:

JONQUET FRANCHAUD Marion, SURY Eric, TREKELS Thomas, RENELIER Corinne, AUDIER regis

1 - Stages d'externe

La réforme du 2ème cycle prévoit 6 semaines de stages hospitaliers et ambulatoires et 6 semaines d'enseignements (soit 3 mois). Ils deviennent temps plein. Cela implique 4 journées d'accueil chez les MSU soit 2 jours par semaine chez chacun.

Cela semble compliqué pour les msu, car ils reçoivent déjà des saspas et/ou niveau 1 d'où une organisation compliquée. Il a été proposé une organisation en trinôme avec 1 jour à 1 jour et demi par MSU. Cela fait une moyenne de 6 j de présence par MSU mais pour ceux qui souhaiteraient faire Médecine Générale, il y a possibilité de revenir en 6ème année.

Le stage à temps plein est soutenu par le doyen mais n'est encore pas passé au Conseil de Faculté et il existera un problème au niveau des enseignements car il faut un doublage des cours.

Un autre problème risque d'être le logement: il faudrait des trinômes rapprochés car il peut exister un souci de moyen de locomotion. Quelques lieux de stages sont d'accord pour offrir un logement et le Doyen s'est proposé de prendre contact avec les collectivités pour négocier des hébergements.

Il faudrait aussi adapter les objectifs de fin de stage.

la réforme est actuellement reportée de 1 an. Les questions se reposeront à ce moment. Virginie Laidet suit ce dossier en lien avec la responsable du 2eme cycle au DMG .

2 - Internes en difficultés

Prévenir ou ne pas prévenir les futurs MSU ? Où est le rôle du Cogems face aux MSU en difficulté à cause d'un interne?

Le fait de prévenir peut donner un à-priori et donc être possiblement pénalisant. Donc actuellement, il n'y a pas d'information avant le stage.

En cas de difficultés avec un interne, un contact peut être pris pendant le stage avec le DMG: quel soutien? Il faut faire un écrit au Dr ARCHAMBAULT.

Le représentant du DMG propose que ce soit le collège qui aide les MSU en difficulté puisque certains membres du collège ont un DIU De pédagogie.

Donner le nom de l'interne en difficulté à 2 personnes du Collège afin d'entraîner une réaction plus rapide ? Pourquoi ne pas proposer un fléchage de ces internes chez des MSU formés en pédagogie ?

A approfondir au prochain CA.

3 – Evaluations

Cela fait 3 semestres que le Collège a proposé un questionnaire d'évaluation des stages niveau 1, F/E et SASPAS. Ce questionnaire a été réfléchi en accord avec le CRP, le DMG et le COGEMS.

Il doit normalement être obligatoire. Pour le moment 2 questionnaires ont été remplis sur Karuta et 1 en dehors (le premier). Cependant il manque encore des retours. Le DMG ne s'est pas positionné sur les modalités d'application de l'obligation.

Il vient d'y avoir une réunion avec le service informatique, le DMG et le Collège. il a été demandé de

faire le retour de la moyenne des 3 évaluations pour respect de l'anonymat et dans un souci de pondération. Cette moyenne sera donnée au MSU 1 fois par an.

Quand il apparaîtra un retour rouge, le MSU sera appelé par le DMG.

Le souci est qu'actuellement il n'y a pas de personnes ressources pour compacter les 3 tableurs excel. Donc problème de traitement des données qui vient juste d'être terminé (fin Mars). Il existe un problème de timing. En enfin, s'il n'y a pas de retour sur des stages à gros problèmes, nous nous mettons en porte à faux vis à vis des internes (en effet la liste devait être remise avant le 28 Mars, avec si possible les MSU en rouge enlevés de ces listes).

Qui est responsable de la prise en charge des MSU en rouge? ce doit être le DMG qui décide qui doit être temporairement mis sur le côté et qui peut rester (arguments pédagogiques).

Comment s'assurer que le MSU est apte à reprendre interne? Demander ce que le MSU veut faire pour améliorer le stage, concrètement? Reformation? Le mettre avec un nommé pour évaluer, pour agir si grande difficulté?

Le garant de la qualité pédagogique c'est le DMG et le Collège aide ensuite. Le collège peut proposer les formations.

Le rouge sur la durée du temps d'accueil en niveau 1 va être revu car elle n'est pas pertinente, tout comme la formulation du temps de débriefing par jour.

Aurélié Desiles suit ce dossier au COGEMS en lien avec le directeur du DMG. Le responsable des stages et responsables de l'évaluation.

4 – point sur les stages (Le stage femme/enfant, niveau 1 SASPAS)

Autres stages:

Beaucoup de changement (départ en retraite, pause...). Dans le 86, beaucoup de départ en retraites, pas d'agrément des nouveaux formés, arrêts après évaluation, difficultés avec des étudiants. Soit 1 saspas en moins et 3 niveaux 1 en moins.

Il est demandé que soit proposé sur les listes des stages faites par les responsables départementaux du collège à l'intention du responsable départemental des stages au sein du DMG seulement les MSU à jour de leur cotisation: vote oui à l'unanimité.

Certains MSU arrivent en fin d'agrément au 1er Novembre: anticipation de la scolarité?? Date de prochaine Commission d'Agrément en Juin 2019. Bernard FRECHE répond que les MSU concernés ont reçu ou recevront un mail de MME BORDAGE. La secrétaire du cogems a informé les MSU de surveiller leur boîte mail et d'anticiper la demande de spécialiste en MG si ce n'est pas déjà fait.

Il y a de nouveau des difficultés à avoir un retour fiable sur les agréments des MSU. le représentant du DMG précise que c'est la responsabilité administrative de la faculté, pas la sienne.

Il est rappelé que le dernier souci de cette mise à jour des agréments a été géré et payé par le Collège!!

Stage femme enfant:

Il ne relève pas du responsable départemental dans son organisation mais du Responsable des stages Femme/Enfant au DMG.

Conseil du DMG du 6 Février 2019: il est envisagé que le stage femme/enfant soit organisé stage ambulatoire - hôpital : 2 MSU et hôpital. Dossier à suivre.

En effet, il peut aussi être organisé en trinôme: 2 MSU et PMI/médecine scolaire/ cs hospitalière avec un projet pédagogique écrit. Mais la PMI a fait une formation pédagogique pour cet agrément et pas la médecine scolaire.

Au CR Staff du DMG de mars 2019: actuellement, 2 lieux agréés en 86 : PMI, médecine scolaire;

Pour mai 2019 : 10 lieux de stage F/E et 40 postes ouverts en hospitalier.

Projections pour novembre 2019 : 2 PMI, 1 médecine scolaire, +/- 2 postes hospitaliers en gynéco; Il y a 13 services de gynéco et pédiatrie sur le territoire : potentiellement 13 lieux de stage à intégrer dans des trinômes.

Le Collège a formé en S1 des médecins de PMI qui ont fait une demande d'agrément: pour la médecine scolaire qu'en est il?

Le Collège se questionne pour les stages hospitalo-ambulatoires. Le binôme MSU/hôpital entraîne une grande réticence auprès des MSU .

La garde pose souci de part le repos de sécurité qui peut tomber pendant le jour d'accueil chez le MSU.

La médecine scolaire pose le problème des vacances scolaires. Les MSU aussi prennent des congés sur les mêmes périodes. Quelle organisation sur Juillet et Août? Quel intérêt d'un stage de 6 mois en médecine scolaire? Plutôt la mettre en stage satellite?

Le Collège propose une organisation de la semaine entre 3 MSU et une 4ème journée fixe sur l'hôpital en pédiatrie, séniorisé et idem en gyneco/PMI/médecine scolaire et Planning Familial et 5ème journée pour le travail personnel de l'interne.

Suggestion d'un cahier des charges précis pour ces stages satellites car ce doit rester des stages de Médecine Générale! Quelle est la maquette de ces stages satellites?

Les MSU ne sont pas opposés aux gardes mais pas de repos de sécurité sur leur journée d'accueil.

Dans le 16, il propose 1 journée de PMI et planning familial par mois.

Dans le 17: sur 6 mois, 7 jours de PMI, 2 jours de planning familial et 5 jours de sage femme libérale,

La convention est obligatoire si l'accueil se fait en institution mais pas si ce sont des journées chez une sage-femme libérale.

Cahier des charges pour accueillir des internes en santé femme et enfant: 25% enfants dans le snir par ex...

Le Responsable Départemental des stages du Collège mettra en relation les MSU volontaires avec le responsable du stage femme/enfant du DMG (Stéphanie MIGNOT actuellement), qui organise les binôme ou trinôme puis, cette dernière devra rapidement donner un retour afin de ne pas attribuer de niveau 1 à ces MSU.

5 - Le cahier des charges des responsables départementaux

Colère car mise en place de missions sans demander leur avis: d'abord , il devait gérer les stages puis tutorat (sans concertation)...

Leur mission doit rester dans la proposition de lieux de stages.

6 - Réseaux Recherche

Proposition aux MSU de participer à des études en Soins Primaires, filtrées par le bureau ou le CA, qui doit valider leur intérêt.

Ils seront libres d'y participer ou pas +/- rémunérés en fonction du promoteur.

Il s'agit d'une volonté du CNGE, mais aussi d'autres sociétés savantes. Le Doyen est intéressé.

Pourquoi ne pas y associer les internes pour que cela leur serve de traces (il faut l'accord du DMG).

7 - Questions diverses

* Le Saspas unisite: en attente argumentaire du Pr Gomes.

* La Charte: elle est nationale et discutée avec l'Isnar et le Snemg, et elle délimite un nombre maximum et minimum d'actes par an, ne pas recevoir de laboratoire en présence de son étudiant, pas de SASPAS pendant ses vacances. Plus de notion de redevance pédagogique.

Comment la diffuser et à qui? A tout nouveau MSU, sachant qu'elle n'est pas opposable, diffusée par le DMG au moment des renouvellements d'agrément

Mais qui contrôle son respect et que faire ? Rôle sanctionnant du Collège?

Malgré l'absence de notion de redevance pédagogique dans la Nouvelle Charte, il faut la proposer aux MSU qui n'en ont pas, par souci d'égalité entre tous.

* Le Collège est présent au Conseil du DMG: sont présent les responsables départementaux mais il a été demandé une modification afin que ce soit des membres du Collège, MSU ou du CA qui puissent y siéger. Le Conseil est l'instance qui décide et vote: référent formation Cnge, le Président du Collège et 10 autres (1 responsable départemental par zone sanitaires, 1 représentant des stages et des EHS) mais la plupart sont des Nommés et il existe donc une perte de représentativité du Collège.

Donc le Collège propose 2 membres par zone sanitaire issus du Collège.

Dans le 79: Eric LECERF et Aurélie DESILES

Dans le 17 sud: Andréa POPPELIER et Marc CHABANNE

Dans le 17 nord: Nadia Baron et Fanny BINET

Dans le 16: Camille CAIRO et Virginie LAIDET

Dans le 86: Emmanuel ROBIN et Valérie TRANCHE VERGE

* Lire les compte rendu de staff du DMG afin que l'on en discute au CA qui suit.

* La mairie de Rochefort organise une manifestation pour sensibiliser aux déserts médicaux et a invité le Collège (8 Avril 2019).

* Le Cogems financent des dossards pour faire la promotion de la maîtrise de stage pour les volontaires coureurs au semi marathon de La Rochelle.

Prochain CA juin ou septembre.